



# FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière céréalière du 14 mars 2012

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour la filière céréalière s'est réuni le 14 mars dernier sous la présidence de Rémi Haquin. À l'ordre du jour : prévisions françaises pour la campagne commerciale 2011/12, analyse du contexte international, premiers résultats de l'enquête sur le stockage à la ferme.

### Campagne commerciale 2011/2012 : exportations de blés dynamiques, détente des stocks en maïs et en orge

La consommation de céréales par les fabricants d'aliments du bétail français devrait atteindre un peu moins de 10,5 millions de tonnes, dont 9,8 Mt de blé, orge et maïs, selon les dernières prévisions de FranceAgriMer. Compte-tenu du rapport de prix entre blé et maïs, les utilisations de blé par le secteur de l'alimentation animale industrielle sont réduites de 100 000 tonnes par rapport au mois dernier, à 4,9 Mt, au profit du maïs (3,7 Mt, en hausse de 100 000 t). Les exportations de blé restent dynamiques, à destination des pays tiers notamment. FranceAgriMer prévoit désormais un potentiel de 8,8 Mt d'exportations de blé tendre vers pays tiers (+ 100 000 t par rapport au mois dernier) et de 800 000 tonnes de blé dur (+ 150 000 t). En incluant les ventes sur l'Union européenne, les exportations françaises pourraient atteindre 16,4 Mt de blé tendre et farine et 1,6 Mt de blé dur et semoules. Côté orge et maïs, le tassement des ventes sur l'Union européenne et les pays tiers détend un peu les prévisions de stocks de fin de campagne.

Pour en savoir plus sur le contexte international et les prix payés aux producteurs, retrouvez nos dernières publications dans l'espace « Grandes cultures / céréales » du portail internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Grandes-cultures/Cereales>.

Retrouvez notamment les dernières notes de conjoncture de FranceAgriMer

- *Panorama mensuel des marchés céréaliers*  
<http://www.franceagrimer.fr/content/download/13847/100212/file/A4-Panorama%20mars.pdf>
- *Analyse économique de la filière riz*  
[http://www.franceagrimer.fr/content/download/13852/100247/file/2012\\_%20fevrier.pdf](http://www.franceagrimer.fr/content/download/13852/100247/file/2012_%20fevrier.pdf)
- *Situation céréalière française*  
[http://www.franceagrimer.fr/content/download/13853/100256/file/Situation%20Cér.%20FR\\_v2.pdf](http://www.franceagrimer.fr/content/download/13853/100256/file/Situation%20Cér.%20FR_v2.pdf)

Ainsi que la synthèse *Les prix payés aux producteurs – résultats de l'enquête trimestrielle 2010/11*

[http://www.franceagrimer.fr/content/download/13849/100224/file/A4-Prix%20aux%20producteurs\\_V5.pdf](http://www.franceagrimer.fr/content/download/13849/100224/file/A4-Prix%20aux%20producteurs_V5.pdf)

### Stockage à la ferme : premiers résultats d'enquête

La volatilité des prix a entraîné une évolution des systèmes de commercialisation et des changements de comportement des exploitants agricoles en matière de stockage à la ferme.

Connaître le niveau et l'évolution des stocks à la ferme et de l'autoconsommation, est désormais indispensable pour apprécier correctement les quantités de céréales disponibles sur le marché.

Selon une première vague d'enquête réalisée par FranceAgriMer auprès d'un échantillon représentatif de producteurs de céréales, la capacité de stockage à la ferme représenterait 30 à 31 millions de tonnes.

Les Régions Centre, Champagne-Ardenne, Pays-de-la-Loire, Bourgogne et Midi-Pyrénées concentreraient plus de 50 % de cette capacité de stockage, selon les premières estimations.

Près de la moitié des producteurs de céréales possèdent une capacité de stockage à la ferme. La proportion est plus élevée pour ceux qui sont aussi éleveurs.

Au moins 1/5<sup>ème</sup> de la récolte française était stockée à la ferme au 30 novembre 2011.

S'agissant du blé tendre en stock à la ferme au 30/11/2011, les deux-tiers n'étaient pas encore engagés à la commercialisation.

Cette première vague d'enquête sera complétée par deux nouvelles estimations (fin mars et fin juin 2012) pour mesurer l'évolution du stockage à la ferme jusqu'à la fin de la campagne 2011/12.

Ce nouvel outil de mesure périodique sera pérennisé pour les campagnes suivantes, à la demande des professionnels du Conseil spécialisé de FranceAgriMer.

### **Entreprendre pour le fluvial lance River Transport Marketplace, plateforme de mise en relation chargeur / transporteur dédiée à la voie d'eau**

L'Association **Entreprendre pour le fluvial** a présenté aux membres du Conseil spécialisé pour la filière céréalière la première plateforme de mise en relation chargeur / transporteur dédiée à la voie d'eau, baptisée [river.transportmarketplace.com](http://river.transportmarketplace.com).

Principaux objectifs : favoriser le transport des pondéreux, notamment des céréales, par la voie fluviale ou les canaux, qui sont des modes de transport à la fois sûrs, économiques et écologiques, faciliter l'accès des chargeurs à la voie d'eau et accroître la visibilité des marchés.

Cette plateforme est accessible à tous sur simple inscription, sans abonnement et sans droit d'entrée.

Pour en savoir plus sur les modalités pratiques, consulter le diaporama en annexe ou contacter [pierre.gerard@entreprendre-fluvial.com](mailto:pierre.gerard@entreprendre-fluvial.com)

FranceAgriMer, engagé depuis des années en faveur du développement des modes de transport durables, est partenaire de l'Association **Entreprendre pour le fluvial**, créée en mai 2007 à l'initiative des **Voies navigables de France**. Sa mission est de contribuer à la relance du fret par la voie d'eau.

Pour en savoir plus : <http://www.entreprendre-fluvial.com/>

### **Disparition du Canadian Wheat Board : de nouveaux débouchés pour la France sur ses marchés de proximité ?**

Yannick Dheilley, délégué commercial à l'ambassade du Canada, a exposé aux membres du Conseil spécialisé de FranceAgriMer les raisons de la suppression du monopole à l'exportation de la Commission canadienne du blé (Canadian Wheat Board-CWB) et ses conséquences prévisibles sur les filières blé tendre et blé dur au Canada.

Actuellement, 75 000 producteurs de l'Ouest canadien doivent passer par la CWB pour vendre leur blé tendre, blé dur ou orge de brasserie. La libéralisation du marché canadien est désormais actée par une loi promulguée le 15 décembre 2011, qui prévoit la liberté de commercer et de livrer à tout négociant ou client final à partir du 1<sup>er</sup> août 2012. Parmi les conséquences prévisibles, le Canada pourrait transformer davantage de blé tendre et de blé dur sur place et privilégier l'exportation vers les États-Unis. La politique de grand export menée jusqu'à présent par la CWB, pourrait laisser place à une stratégie de marchés de proximité. Si cette hypothèse se vérifiait, elle pourrait ouvrir à l'Union européenne, notamment à la France, de nouveaux débouchés pour satisfaire les besoins du bassin méditerranéen. Pour mémoire, le Canada représente à lui seul plus de la moitié des exportations mondiales de blé dur. Parmi ses principaux clients figurent l'Algérie, le Maroc et l'Italie. Certains de ces pays, structurellement déficitaires, devront sans doute à terme se tourner vers de nouveaux fournisseurs.

**Contacts presse : [contact.presse@franceagrimer.fr](mailto:contact.presse@franceagrimer.fr)**

Virginie NICOLET

Tél. : 01 73 30 22 54 Mobile : 06 08 04 38 06 Fax : 01 73 30 20 31 E-mail : [virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)

Laurence GIBERT-MESNIL

Tél. : 01 73 30 34 05 Mobile : 06 07 40 80 04 Fax : 01 73 30 20 31 E-mail : [laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)